



Un dossier dirigé par Diana Romande

La société des chasseurs romands

Les chasses

traditionnelles du petit gibier

en Suisse romande



Impressum

Rapport sur les chasses traditionnelles du petit gibier en Suisse romande

Un document réalisé avec le soutien de Diana Romande, des fédérations cantonales latines de chasse ainsi que l'ASB.

- Association suisse des bécassiers <https://www.becassiers.ch>
- Fédération des chasseurs bernois (Jura bernois) <https://www.bernerjagd.ch/fr>
- Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse <https://chassefribourgeoise.ch>
- Fédération cynégétique genevoise <http://chassegeneve.ch>
- Fédération cantonale jurassienne des chasseurs <https://www.fcjc.ch>
- Fédération des chasseurs neuchâtelois <http://chasse-neuchatel.ch>
- Federazione cacciatori ticinesi <https://www.caccia-fcti.ch>
- Fédération valaisanne des sociétés de chasse <https://www.fvsc.ch/fr>
- Fédération des sections vaudoises de la Diana <https://chassevd.ch>

Coordination: Vincent Gillioz, Pascal Pittet

Contributeurs: Yvon Crettenand, Paul Duchein, Vincent Gillioz, Benoît Martinet, Henri-Armand Meister, Simone de Montmollin, Pascal Pittet, Charles-Louis Rochat, Giovanni Sammali, Eric Sarrasin

Mise en page, graphisme: Julia Dubuis, l'atelier premedia. Impression: Imprimés Services

Correction, relecture: Anne-Marie Schlaeppli

Traduction allemande: Denise Mauron. Traduction italienne: FCTI et ASB

Contact: Pascal Pittet, Diana Romande, 1677 Prez-vers-Siviriez, president@dianaromande.ch. Tél. 079 251 63 92

Préambule

Chasses traditionnelles durables, un véritable outil de préservation!

S'il est des chasses dans lesquelles l'éthique et le respect ont un sens et sont mis en valeur, tant pour les animaux que pour les hommes, c'est bien les chasses traditionnelles du petit gibier pratiquées en binôme avec le chien.

J'ajoute à cela l'acceptation de règles strictes, la recherche d'un équilibre entre prélèvements et dynamique des populations, l'engagement dans l'entretien et la création de biotopes, la sélection et l'utilisation de races de chiens spécifiques, enfin des quotas basés sur des comptages et des taux de reproduction satisfaisants, qui contribuent au maintien à long terme des gibiers convoités.

Un constat s'impose... Ces chasses traditionnelles sont durables et possibles, elles n'ont aucune raison scientifique, autre qu'idéologique, d'être controversées et menacées de suppression!

Diana Romande souhaite démontrer dans le rapport à suivre leur importance. Démontrer également que les connaissances acquises par les chasseurs dans le suivi permanent qui précède ou accompagne l'action de chasse sont précieuses. Démontrer encore l'intérêt de conserver entier cet héritage ancestral, afin d'éviter des conséquences culturelles irréversibles.

La chasse doit évoluer et relever les défis liés à l'évolution de la société et sa perception émotionnelle de la nature. Les chasseurs doivent s'interroger sur les façons d'améliorer leurs pratiques et les faire évoluer, en assurant les équilibres nécessaires à la durabilité. Les États et nos élus doivent de leur côté composer et légiférer pour préserver ce riche patrimoine culturel immatériel. Enfin, tous nous devons regarder l'avenir en gardant les pieds sur terre, fidèles à nos racines!

Au nom de Diana Romande, je remercie vivement toutes les personnes qui se sont investies dans l'élaboration de ce rapport. Je les invite à continuer d'accumuler les connaissances de terrain indispensables à la conservation de ces espèces, avec le même enthousiasme et la même passion, afin que les chasses traditionnelles restent possibles et pérennes.

Diana Romande
Pascal Pittet, président



La Nature avec l'Homme



Plusieurs centaines de milliers d'espèces animales connues vivent dans le monde. Seules cent mille d'entre elles font l'objet d'un suivi. Parmi elles, la Suisse en dénombre un peu plus de trente-deux mille, réparties sur notre petit territoire riche d'une extraordinaire diversité. Des forêts du Plateau aux contreforts des Alpes en passant par les zones humides, ce sont autant d'écosystèmes qui accueillent sa faune et sa flore particulières. Dans ce contexte, l'importance d'une espèce s'exprime moins en termes de taille de population qu'en termes d'équilibre. La défense de cette subtile cohabitation faune-flore-activité humaine (car oui, les trois doivent être comprises comme d'importance équivalente), est plus que jamais au cœur du débat sociétal.

Voilà quelques mois, un texte de loi était soumis au peuple. Il s'agissait de redéfinir les règles de cette cohabitation équilibrée, tenant compte de l'impact sur nos écosystèmes de l'augmentation démographique et de l'évolution climatique. Ce texte devait sceller un nouveau pacte: là où l'urbanisation avait trop envahi la nature, la nature devait reconquérir du territoire (couloirs faunistiques imposés à l'échelle nationale); là où une espèce trop importante en menaçait une autre, des mesures devaient protéger la plus précaire (gestion des milieux naturels, cofinancée par la Confédération); enfin là où les grands prédateurs venaient trop menacer la vie alpestre, une régulation devait pouvoir être envisagée (par l'autorité cantonale compétente en collaboration avec les milieux concernés). Ce nouveau pacte, élaboré et

soutenu par l'Etat fédéral mais implémenté par les collectivités locales, était une manière intelligente d'impliquer la responsabilité de tous dans la réalisation d'un but commun: un équilibre de compétences privilégiant la proximité du terrain à la suprématie théorique, la décentralisation à l'hégémonie bernoise.

A une courte majorité, le peuple a refusé ce texte, par crainte d'abus que les adversaires ont su ériger en dogmes, mais surtout, soyons honnêtes, par sensibilité pour cette vie sauvage, dont les villes sont tant dépourvues et qui symbolise pour beaucoup le paradis perdu: une configuration psychologique de notre civilisation moderne, qui ne tolère plus la mort, ou la repousse hors de son champ de vision, et qui dans le règne animal, fait de l'homme le seul prédateur à abattre.

Non, la chasse n'a pas la cote dans notre monde ultra-aseptisé du 21^e siècle. L'émergence de mouvements antispécistes renforce sa diabolisation, une hypocrisie contemporaine, qui consiste à glorifier le marchand, mais à condamner le chasseur, ce chasseur qui nous rappelle que la mort existe.

L'heure est donc venue de corriger certaines idées reçues quant au rôle de celles et ceux qui, par la connaissance des espèces et de la nature dont elles dépendent, par l'émotion qu'elles leur procurent, savent magnifier ce lien entre l'homme et l'animal dans le respect des écosystèmes.

Il n'est pas ici question de faire l'apologie de la chasse commerciale ou consumériste. Il s'agit de reconnaître à la cynégétique ce rôle de maillon entre

nature et culture, témoin de notre patrimoine humain millénaire, par lequel l'homme communique avec l'animal et, en s'identifiant à lui, retrouve un peu de son instinct d'origine. Mais ici s'arrête la comparaison. Car là où l'animal ne peut suivre que son instinct, l'homme doit être capable de le transformer, le rendre digne de son humanité. La chasse ne se justifie pas par ses objectifs ou sa technique, mais par sa confrontation au vivant. Cela impose une éthique irréprochable, seule capable de faire entendre aux profanes le sens profond de l'amour pour la nature. Le (vrai) chasseur est conscient de cette responsabilité. Il sait que porter une arme implique plus de devoirs que de droits et que de son comportement dépend la préservation des espèces et donc de sa passion.

Ce document ne convaincra pas les militants véganes ou les défenseurs de la nature autoproclamés, mais il pourra intéresser celles et ceux qui souhaitent se faire une meilleure idée de la chasse. Ils découvriront alors qu'elle n'est pas ce loisir d'abrutis, permettant d'assouvir un pouvoir de domination,

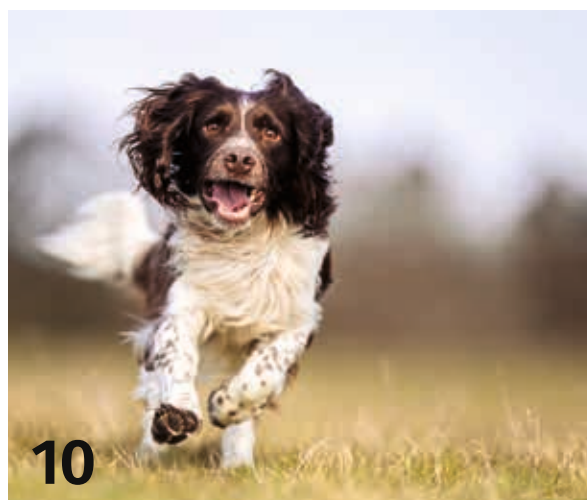
mais une activité millénaire, qui confine à la science, à l'art, à la philosophie, empreinte du respect que la communauté de destin entre l'homme et l'animal lui impose, une culture qui appréhende mieux la nature que certains théoriciens de l'environnement, œuvrant pour une nature sans l'homme (ou réservée à une élite savante autorisée). Elle défend mieux la cause animale que ces adeptes de l'antispécisme ou du véganisme qui renient jusqu'à l'origine omnivore de leur propre espèce. En somme, le chasseur est peut-être le dernier vrai écologiste.

NB: le terme « homme » utilisé ici désigne l'espèce humaine et s'applique au genre féminin comme au masculin.

Simone de Montmollin
Conseillère nationale



Table des matières



7	Contexte	22	Lièvre brun
8	Pourquoi chasse-t-on ?	24	Lièvre variable
9	Chasse de régulation versus chasse traditionnelle	27	Oiseaux aquatiques
10	Cynologie	28	Prises de position des organisations environnementales
11	Les chiens courants suisses	29	Conclusions et recommandations de Diana Romande
13	Liste rouge et espèces menacées?	30	Remerciements
15	Espèces concernées par les chasses traditionnelles possibles et durables		
15	Bécasse des bois		
18	Tétras lyre		
20	Lagopède alpin		

Contexte

Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a été appelé aux urnes pour se prononcer sur la révision de la Loi sur la chasse (LChP).

Le texte soumis au vote faisait suite à la motion du député grison Stefan Engler (PDC) intitulée «Coexistence du loup et de la population de montagne». Celle-ci suggérait d'adapter la loi de 1985 au retour du canidé, dont la première meute en Suisse s'est formée en 2012. Le Parlement a profité de cette motion pour élaborer une réglementation sobre et moderne qui renforçait la protection des espèces et des milieux naturels.

Malgré sa teneur, tournée vers le développement durable et la protection, le texte a été combattu par plusieurs associations, comme le WWF ou Pro Natura. Après référendum, la révision est passée par les urnes. Elle a été refusée à 51,9% par le peuple. Une majorité de quinze cantons a néanmoins dit «oui» à la révision.



Campagne émotionnelle

Les chasses traditionnelles ont ainsi été pointées du doigt lors de la campagne, alors qu'elles n'avaient pas été remises en question lors des débats parlementaires et qu'elles sont pratiquées de manière durable et raisonnées.



OUI

**Equilibre et
sécurité pour
les animaux,
les paysages et
les humains**

Une loi prévoyante pour la chasse. OUI

oui-loi-sur-la-chasse.ch

Aujourd'hui, le débat politique n'est pas clos, raison pour laquelle Diana Romande a décidé de produire ce dossier sur les chasses traditionnelles. Le but de ce document est de permettre à tous ceux qui s'intéressent au sujet de disposer d'informations complètes permettant de connaître et comprendre ces chasses, ainsi que la nécessité de les préserver. Les chasses traditionnelles font partie du patrimoine du pays. Elles sont parfaitement possibles, compatibles, et même nécessaires à la préservation des espèces et au développement durable.

Pourquoi chasse-t-on ?



Il y a probablement autant de raisons de chasser que de chasseurs. Rencontre archaïque de la vie et de la mort, la chasse a toujours fasciné, et elle est peut-être à l'origine du comportement social des hommes. Certains chassent par tradition, par passion de la traque, par amour des chiens, d'autres parce qu'ils aiment cuisiner la venaison, apprécient l'aspect social qu'apporte sa pratique... la liste est infinie.

Il réside quoi qu'il en soit un chasseur latent en chaque être humain. Pour le plus grand nombre, la quête est simplement différente de celle du gibier : gain, plaisir, rencontre, découverte, ambition, etc.

Guy de Maupassant, ardent chasseur, écrit dans *Le Horla* : « Je suis né avec tous les instincts et les sens de l'homme primitif, tempérés par des raisonnements et des émotions de civilisé. »

Le bonheur des émotions qu'apporte la chasse est indescriptible, mais surtout parfaitement compatible avec l'amour des animaux et le désir de préservation de la nature et des espèces. Chaque chasseresse et chasseur vit cette expérience à sa manière. Une seule chose est sûre, le meilleur moyen de comprendre la chasse est de la pratiquer, ou tout au moins de l'accompagner.

La chasse en Suisse

En Suisse, chasser n'est pas un privilège mais un droit. La Suisse compte trois systèmes distincts de chasse. La chasse à patente, la chasse affermée, et la chasse professionnelle.

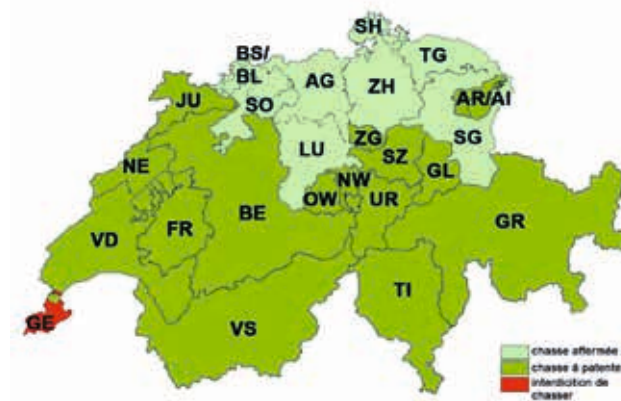
La chasse à patente est la plus courante, elle donne le droit de chasser sur l'ensemble du territoire cantonal, à l'exception des districts francs fédéraux et cantonaux. En Romandie, c'est le Valais qui compte le plus grand nombre de chasseresses et chasseurs. Environ 2500 personnes prennent le permis chaque année. Ils sont autour de 400 dans le Jura, 800 dans le canton de Vaud et à Fribourg, et 300 à Neuchâtel. Pour la chasse affermée, les communes afferment le droit de chasser à un groupe de chasseurs (société de chasse) pour une période définie (généralement huit ans).

La chasse professionnelle concerne uniquement le canton de Genève. Ce sont des gardes-faune, fonctionnaires de l'état, qui régulent les effectifs de gibier, afin que leur population soit compatible avec les activités humaines, notamment l'agriculture.

La Suisse compte environ 30 000 chasseurs, dont un peu moins de 1000 chasseresses.

Selon la « Loi fédérale sur la chasse, la protection des mammifères et oiseaux sauvages », la formation des chasseresses et chasseurs en Suisse et l'organisation du permis sont du ressort des administrations cantonales de la chasse. Le permis de chasser n'est pas nécessairement reconnu entre les cantons, et son coût diffère si l'on est résident, confédéré ou domicilié hors du pays.

La formation, pratique et théorique, est étalée sur une période de 18 à 24 mois, pour environ 150 heures de cours. La sécurité et le maniement des armes, la connaissance de la nature et de la faune, la législation, la préparation du gibier, l'éducation et l'emploi des chiens de chasse sont traités durant cet apprentissage.



Chasse de régulation, versus chasse traditionnelle



Régulatrice et nécessaire

L'exemple genevois le démontre, la chasse est nécessaire. La pratique de l'agriculture, l'occupation du territoire et l'absence de prédateurs ne permettent pas de laisser la faune se développer sans contrôle humain. Les sangliers, dont la population peut doubler en un an, causent des dégâts aux cultures. Les cerfs et les chevreuils en trop grande quantité empêchent le renouvellement des forêts par l'abou-tissement. Les lièvres peuvent, dans certaines régions, également poser des problèmes pour les cultures maraîchères. Pour toutes ces raisons, la chasse régule le gibier, en contenant les populations à un niveau cohérent avec ce que la nature peut offrir.

Certains milieux prétendent que la nature peut se réguler seule, et que l'intervention humaine n'est pas nécessaire. Ce concept apparemment séduisant relève pourtant d'une vision romantique qui n'a rien à voir avec la réalité. La régulation naturelle s'opère par les maladies et la concurrence interspèce pour la nourriture. Par exemple, la rage a longtemps régulé naturellement le renard et d'autres espèces. Personne ne souhaite pour autant un retour de la rage. Il en va de même pour la prédation dite « naturelle ». Si

plus personne ne met en doute l'intérêt écologique du retour des grands prédateurs dans nos contrées. Imaginer que la présence des grands carnivores peut réguler la faune relève encore d'une idéologie, plus que d'une vision réaliste. La petite centaine de loups qui vivent en Suisse pose déjà passablement de problèmes, et les coûts directs et indirects de cette présence (entre 10 et 20 millions par an selon les estimations), ne sauraient être occultés. Pour toutes ces raisons, la chasse est indispensable à la cohabitation entre l'homme et les animaux sauvages. Elle garantit par ailleurs des populations de gibiers en bonne santé, en équilibre avec le milieu, et limite les risques sanitaires.

Traditionnelle et durable

Les chasses dites traditionnelles sont plus difficiles à expliquer aux non-chasseurs, car elles n'ont pas de fonction de régulation, elles ne sont pas nécessaires au sens de la gestion de la nature, mais elles sont possibles. Leur valeur est avant tout traditionnelle et patrimoniale. Ces chasses représentent des valeurs vraies, basées sur des prélèvements raisonnés, définis après l'étude et un suivi approfondi de l'évolution des populations et de leur renouvellement. Ces études sont réalisées généralement grâce à la pratique de la chasse. Celle-ci est garante d'un intérêt à la conservation de ces espèces.

Les conditions strictes permettant des prélèvements sensés de lièvres, de bécasses, de téttras lyres, de lagopèdes... sont garantes de pratiques possibles et à poursuivre, dans le but de faire perdurer les valeurs que sont le respect et la connaissance de la nature.

Ces chasses romandes ou latines représentent un riche patrimoine immatériel et culturel à préserver. L'art et la culture des pratiques cynégétiques émanent principalement des chasses traditionnelles, et méritent largement d'être défendus et perpétués avec force et conviction. Avant de juger, il faut comprendre! Lorsqu'on a compris, on finit parfois par embrasser des causes que l'on pensait combattre... (processus décrit par Marcel Pagnol dans *La Gloire de mon père*).

Cynologie



Les chasses traditionnelles sont indissociables de l'utilisation des chiens. Les oiseaux sont généralement chassés au chien d'arrêt ou broussailleur, alors que le lièvre est plutôt chassé au chien courant.

Les chiens d'arrêt chassent nez haut pour capter les émanations odorantes des oiseaux sur lesquels ils sont créancés. Ils quêtent en général en effectuant des lacets, de plus ou moins grande amplitude et ouverture, perpendiculaires au déplacement du chasseur avançant face au vent, qui se resserrent dès que l'émanation recherchée est perçue. Le chien marque alors l'arrêt après avoir ralenti sa course lorsqu'il se sent suffisamment proche du gibier pour le dominer, presque l'hypnotiser, et lui interdire l'envol jusqu'à l'arrivée du chasseur. L'éthique de la chasse au chien d'arrêt consiste à faire lever l'oiseau après l'arrêt, afin de le tirer en vol. Le dressage d'un chien d'arrêt est long et laborieux. Il faut plusieurs années, et de solides connaissances pour obtenir un auxiliaire efficace. Dans chaque canton latin, un club

“ La pratique de la chasse aux chiens courants représente un patrimoine immatériel et culturel d'une valeur inestimable. Si elle venait à disparaître, les quatre variétés de courants suisses se retrouveraient menacées. ”

de chasseurs au chien d'arrêt encadre les nemrods pour éduquer et entraîner leurs compagnons tout au long de l'année

Les chiens d'arrêt peuvent être continentaux ou britannique. Les principales races sont les différents braques, épagneuls, griffons pour les continentaux. Les races britanniques regroupent les pointers et les setters anglais, irlandais et Gordon.

Les broussailleurs, cockers et springers sont spécialisés à rechercher les oiseaux dans des végétations très serrées où ils quêtent et pistent jusqu'à les mettre à l'essor. Ils évoluent « sous le fusil », toujours à distance de tir.

Les chiens courants font quant à eux partie du patrimoine du pays, et les quatre races de courants suisses, le lucernois, le bernois, le schwytzois et le bruno du Jura sont des chasseurs réputés. La chasse au chien courant consiste à faire sortir le gibier de ses remises, et à le poursuivre avec des chiens qui donnent de la voix. Le gibier ne voit jamais le chien, il est toujours en avance sur lui. Ce sont les aboiements qui incitent le gibier à se déplacer.

La chasse du lièvre au chien courant est pour ses pratiquants considérée comme l'une des plus belles. Elle est la raison d'être de nombreux cynophiles. Ce mode de chasse a façonné depuis les temps les plus anciens un chien aux qualités inégalées, adapté aux exigences et aux besoins des chasseurs de notre pays.

Le chien courant suisse, un bien culturel helvétique

Nos chiens courants sont employés dans toutes les régions de Suisse: alémanique, romande ou italienne. Ils sont la fierté des chasseurs de notre pays. Depuis des siècles, leur élevage est étroitement lié à la chasse du lièvre et leur survie dépend du maintien de la méthode de chasse.

Les chiens courants suisses ont des origines très anciennes. Leur présence au temps de l'Helvétie romaine est attestée sur une mosaïque découverte à Avenches en 1735. Au XV^e siècle, les chiens courants suisses sont recherchés par les cynophiles italiens et au XVIII^e siècle, par les Français pour leur aptitude exceptionnelle à la chasse difficile du lièvre. En 1882, un standard est établi pour chacun des cinq «types» de chiens courants suisses. Ces standards sont révisés en 1909 alors que la disparition totale du chien courant de Thurgovie est constatée. Les quatre races qui demeurent partagent toutes, en dehors de la couleur de la robe, les mêmes caractéristiques morphologiques, soit une taille moyenne (taille au garrot de 49 à 59 cm pour les mâles et de 47 à 57 cm pour les femelles) dont la conformation indique tout à la fois vigueur et endurance. Le poil est court, lisse et fourni. La tête allongée, sèche et étroite, confère un cachet de noblesse. Les oreilles sont attachées basses, plissées et tire-bouchonnées. L'ensemble cou, dos, croupe et fouet forme une ligne harmonieuse et soutenue. La poitrine est profonde, les membres sont très musclés, mais sans lourdeur.



Courant bernois

La survie des races suisses de chiens courants dépend étroitement de la conservation de la chasse au lièvre, au même titre que, par exemple, la survie de la race d'Hérens chez les vaches est intimement liée au combat de reines. Personne ne souhaite la disparition de la race d'Hérens.

Un club de race dynamique, le Club suisse du chien courant (CCC), est engagé au niveau national dans la conservation et la promotion des quatre variétés. Il compte environ sept cents membres répartis en sept groupes régionaux sur l'ensemble de la Suisse.

Malgré ses qualités exceptionnelles, le chien courant suisse est déjà menacé d'extinction. En 1981, il naissait 359 chiots et la courbe de natalité ne fait que décroître depuis. **En 2019, ils n'étaient plus que 74 à naître.**

Il subsiste dans notre pays environ 300 chiens, admis à l'élevage selon les critères du standard de race FCI. Avec un sex-ratio moyen d'un mâle pour une femelle, il n'est possible de compter que sur 150 chiennes environ pour garantir la pérennité de la race. Les problèmes de consanguinité, découlant d'une population aussi restreinte, exigent de gros efforts de la part des éleveurs.

Courant bernois

Robe blanche avec des taches ou une selle noires, marquée de fauve clair à foncé au-dessus des yeux, aux joues, à la face interne des oreilles et autour de l'anus, parfois très légèrement mouchetée.



Bruno du Jura



Courant lucernois



Courant schwytois

Bruno du Jura

Robe fauve à manteau noir, parfois charbonnée, ou noire marquée de fauve au-dessus des yeux, aux joues, autour de l'anus et aux membres, parfois une petite tache blanche à la poitrine, cette tache peut être mouchetée.

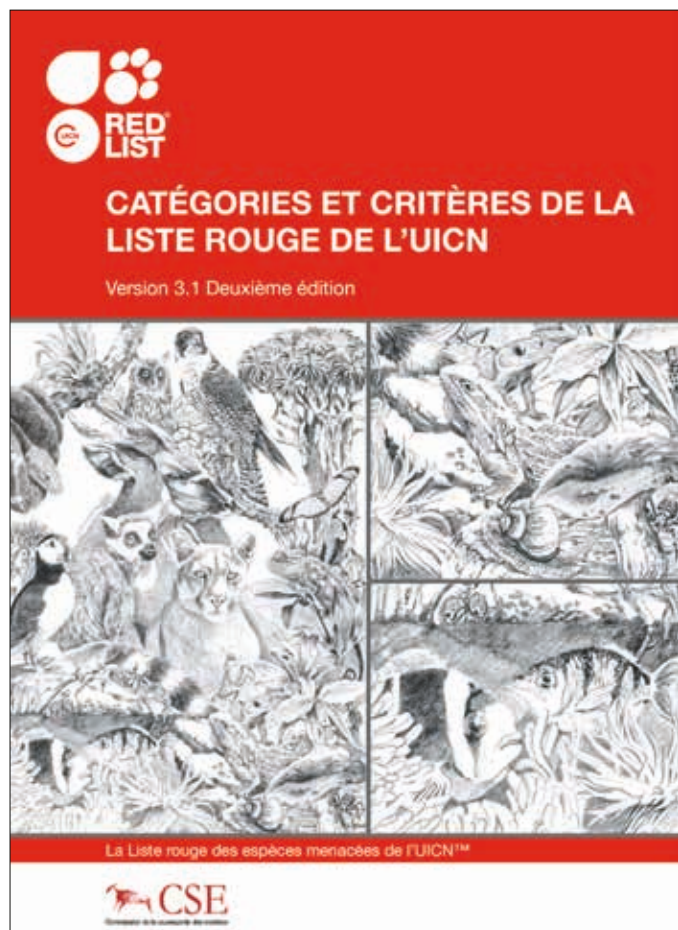
Courant lucernois

Robe bleue, résultant d'une association de poils noirs et de poils blancs, très fortement mouchetée, avec des taches ou une selle noires, marquée de fauve clair à foncé au-dessus des yeux, aux joues, à la poitrine, autour de l'anus et aux membres, un manteau noir est admis.

Courant schwytois

Robe blanche avec des taches ou une selle fauve orangé, parfois très légèrement truitée, un manteau fauve orangé est admis.

Liste rouge et espèces menacées ?



Les détracteurs des chasses traditionnelles argumentent souvent qu'une espèce inscrite sur la *liste rouge* ne devrait tout simplement pas être chassée. Cette vision omet complètement les différentes catégories de cette fameuse *liste rouge* et la considère sans aucun discernement.

Pour rappel, la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) a été créée en 1964, elle est régulièrement mise à jour. Elle constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle se présente sous la forme d'une base de données en ligne régulièrement actualisée, exposant la situation de plus de 100 000 espèces (version 2019) sur le 1,8 million de connues.

Elle est évidemment un outil important pour alerter sur la régression de certaines espèces, mais elle justifie aussi, si une espèce n'est pas très menacée, le fait qu'il ne soit pas nécessaire de mettre en place des mesures particulières. La liste rouge permet aux décideurs ainsi qu'à la communauté internationale

d'agir dans le sens de la réduction du taux d'extinction des espèces menacées.

Catégories

La liste rouge compte neuf catégories. Chacune d'entre elles est complétée par des critères quantitatifs pour préciser la nature du risque. Seules les trois catégories *au bord de l'extinction*-CR, *en danger*-EN, *vulnérable*-VU concernent des espèces menacées, en danger de disparition. Par exemple, une espèce est dite *potentiellement menacée* lorsqu'elle a été évaluée d'après les critères de l'UICN, et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories *au bord de l'extinction*, *en danger* ou *vulnérable*, mais qu'elle est près de remplir ces critères correspondant aux catégories du groupe menacé ou qu'elle les remplira probablement dans un proche avenir.

EX éteint à l'échelle mondiale
EW éteint à l'état sauvage
FE éteint régionalement /éteint en suisse
CR au bord de l'extinction
EN en danger
VU vulnérable
NT potentiellement menacé
LC non menacé
DD données insuffisantes
NA non applicable
NE non évalué

	Catégorie UICN	
	Europe	Suisse
Bécasse des bois	LC	VU
Tetra Lyre	LC	NT
Lagopède alpin	NT	NT
Lièvre brun	LC	VU
Lièvre variable	LC	NT

Source: Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016, et Atlas des mammifères de Suisse (2021)

La catégorie UICN suisse est globalement plus sévère que l'europpéenne. Lors de l'élaboration de la réglementation de la chasse des oiseaux migrateurs qui se mélangent l'automne et l'hiver aux indigènes, tel que la bécasse des bois, il est important de tenir compte des deux classifications.

Chasser pour préserver

Il est donc parfaitement possible qu'une espèce soit à la fois chassable, tout en figurant sur la *liste*

rouge. Les cantons ont simplement la responsabilité de garantir la pérenité de l'espèce considéré à un niveau qui permet la chasse durable, en mettant en place des mesures appropriées et en organisant la chasse dans cette perspective (période, PMA, réserve, etc.)

“ Les interdictions de chasse promulguées en Suisse, comme sur la perdrix ou la bécassine, n'ont apporté aucune modification à l'état de leur population. Le seul résultat de ces interdictions est que ces espèces sont tombées dans l'indifférence générale et ont quasi disparu du territoire suisse. ”



Perdrix grise

Perdrix grise – Le cas genevois, canton sans chasse

Après la suppression de la chasse populaire en 1974, des perdrix pouvaient se rencontrer dans chaque secteur favorable du canton. En 1984-1986, l'*Atlas suisse des oiseaux* faisait état de 300 perdreaux sur le canton de Genève. Faute de régulation des prédateurs, renards en particulier, l'espèce a rapidement diminué en nombre.

Dès 1991, un projet de renaturation débuta dans la Champagne genevoise. Environ 70 bandes-refuges furent créées, soit plus de 20 hectares de biotope favorable à l'espèce. Puis un programme de renforcement de la population des perdrix est mis en place.

En partenariat avec la Station ornithologique de Sempach, l'Etat de Genève et la Confédération (OFEV), ce sont environ 3000 oiseaux qui ont été lâchés à grands frais.

Malheureusement ni ces magnifiques couverts ni les efforts consentis dans le suivi n'ont suffi à maintenir cette espèce aujourd'hui disparue. Les raisons de sa disparition sont diverses comme le dérangement en perpétuelle augmentation, les chiens errants, la prédation, les perturbations durant la nidification ainsi que l'offre alimentaire, **mais pas de la chasse, qui n'était plus pratiquée depuis des décennies!**

Espèces concernées par les chasses traditionnelles possibles et durables



Scolopax rusticola

Bécasse des bois, *Scolopax rusticola*

Description de l'espèce

La bécasse des bois est un oiseau migrateur appartenant à la famille des scolopacidés. Limicole trapu, court sur pattes, au bec long, entre 27 et 31 cm (sans le bec d'environ 7 cm), d'une envergure entre 55 et 65 cm, elle pèse en moyenne 320 g (extrêmes 250-420 g). Son plumage dorsal dominé par les teintes noires, brunes et grises, lui confère une excellente homochromie avec l'habitat forestier. Les yeux de la bécasse haut placés sur le crâne lui permettent une vision circulaire sans mouvement de la tête. Aucun caractère externe ne permet de distinguer le sexe. La distinction entre juvénile et adulte (> 1 an) est possible en automne-hiver à partir de l'examen des

plumes de l'aile. Son âge maximal est de 15 ans.

La bécasse consomme essentiellement des proies animales (lombricidés, larves, insectes, invertébrés...) qu'elle recherche dans l'humus forestier au moyen de son bec articulé à son extrémité, qui lui permet de saisir ses proies en sondant le sol. Au crépuscule, elle rejoint les pâturages riches en vers de terre qui constituent 80% de son énergie. Elle absorbe également des graines et des végétaux verts.

La reproduction se déroule entre mars et juin. L'accouplement a lieu au sol, précédé d'une brève parade nuptiale. Le mâle reste trois à quatre jours auprès de la femelle, jusqu'au début de la ponte, puis reprend ses vols de croule. La femelle est mature à l'âge d'1 an. Elle installe son nid au sol dans une simple dépression agrémentée de feuilles mortes, le plus souvent en lisière d'une parcelle, d'une clairière ou d'un chemin. La végétation au sol ne doit pas gêner les déplacements des bécasseaux tout en assurant leur protection vis-à-vis des prédateurs.

La nidification s'étend de fin mars à début août en fonction des conditions météo et de l'altitude. La ponte est de trois à cinq œufs, quatre en moyenne. L'incubation dure environ 22 jours. Les pontes de remplacement sont avérées mais la double ponte annuelle n'est pas prouvée. Les bécasseaux (nidi-fuges) sont capables de se déplacer comme un adulte rapidement après leur naissance, ont une croissance très rapide avec leurs premiers vols vers l'âge de 20 jours et sont indépendants à 2 mois.

Répartition et situation

L'aire de répartition de la bécasse des bois européenne est très étendue et comprend la zone de reproduction au sens strict, celle d'hivernage et entre les deux une zone mixte où elle peut à la fois se reproduire et hiverner. La bécasse quitte les zones orientales de reproduction, poussée par les premiers gels et le changement de photopériode (rapport entre la durée du jour et de la nuit) pour entamer une migration postnuptiale qui peut atteindre plusieurs milliers de kilomètres.

Tous les milieux forestiers conviennent à la bécasse à l'exception des vieilles futaies uniformes. Un sol frais et humide constitue l'optimum. Les prairies permanentes pâturées sont les meilleurs milieux nocturnes, en raison de leur forte densité en vers de terre et en larves. Lors de la migration, elles apprécient particulièrement de s'y poser en bordure.

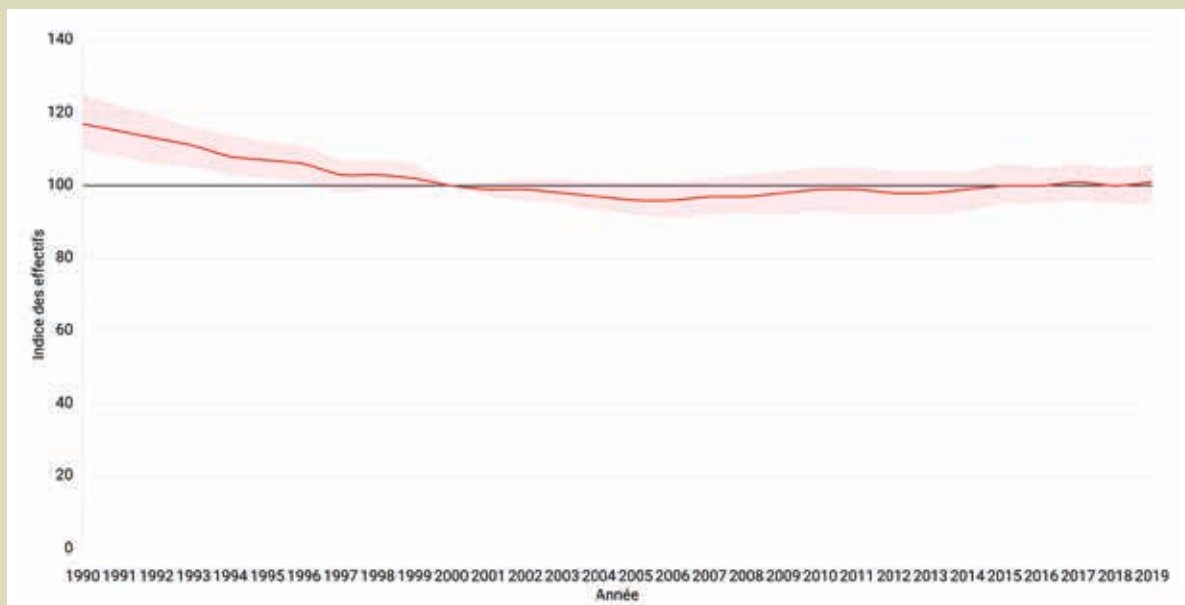


Vert: zone de reproduction / Bleu: zone d'hivernage



Zone de reproduction stricte des bécasses nicheuses en Suisse (source Station ornithologique)

La population de bécasses en Suisse est estimée entre 1000 et 4000 mâles présents durant la période de reproduction (l'*Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse*) et selon différentes sources ornithologiques entre 12 et 18 millions pour le Paléarctique occidental où elle est jugée globalement stable. L'espèce est considérée en déclin modéré en Europe par Birdlife International et classée dans la catégorie *préoccupation mineure* sur la *liste rouge* 2004 de l'UICN. En Suisse, Vogelwarte porte la population de nicheuses en catégorie *vulnérable* tout en estimant que l'effectif nicheur est considéré comme globalement stable. En effet, si elle diminue dans certaines régions, la bécasse nicheuse se déplace vers celles plus élevées où elle retrouve des conditions climatiques favorables en période de reproduction, notamment sur les versants nord des Alpes et Préalpes. Depuis 2000, l'indice des effectifs nicheurs en Suisse fluctue modérément.

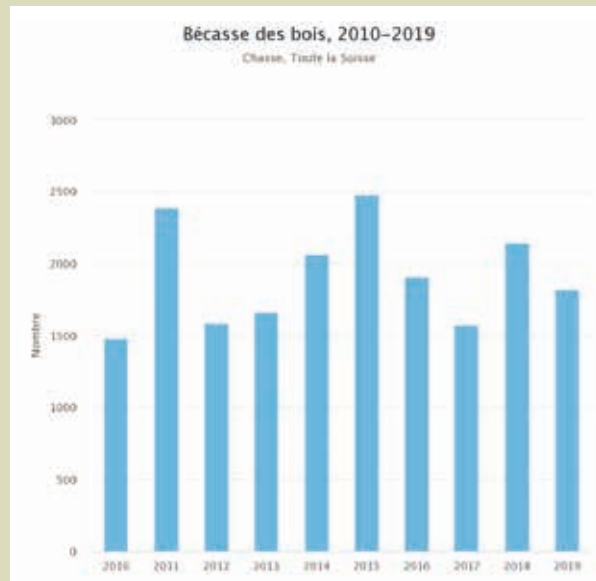


Indice des effectifs nicheurs

Chasse de la bécasse

Les bécassiers pratiquent, avec un chien d'arrêt ou broussailleur, sur une population mixte présente simultanément à cette période de l'année, composée d'indigènes et de bécasses de passage (en cours de migration). La prédominance des dernières est marquée par des vagues d'arrivées importantes début octobre avec des pics dans la dernière décade et la première de novembre.

Les prélèvements fluctuent en fonction de la réussite de la reproduction (à l'échelle du continent européen), et depuis la création des statistiques fédérales en 1962 oscillent autour d'une moyenne d'environ 1700 prises annuelles.



Evolution des prélèvements en Suisse 2010-2019 (source OFEV)

Aucune baisse n'est constatée, ce qui constitue une preuve que l'espèce peut être chassée sans mettre en danger la dynamique de sa population. La LChP encadre la chasse à la bécasse en mentionnant une période de protection du 15 décembre au 15 septembre. Respectueux d'une chasse traditionnelle latine, sept cantons permettent sa pratique sur des périodes variables, en fixant un nombre de jours et un PMA (prélèvement maximum autorisé). En Suisse, la pression de chasse sur la bécasse est extrêmement faible car pratiquée uniquement sur un tiers de sa superficie et par moins d'un pour cent des chasseurs. Si l'on compare deux territoires limitrophes d'étendue identique en France (départements du Doubs et du Jura) et en Suisse (cantons de Vaud, Neuchâtel et Jura), cette pression est de 1 bécasse au km² dans le premier contre 0,06 dans l'Arc jurassien romand.

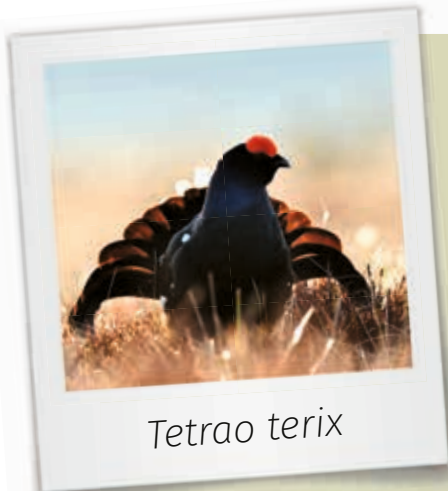
Mesures de conservation

La conservation de la bécasse des bois comme de tout oiseau migrateur ne peut se réaliser qu'à l'échelle internationale. C'est pour cette raison que les spécialistes des pays de l'ouest de l'Europe participent printemps/été aux comptages, baguage et pose de balises Argos dans ceux du nord-est (Russie, Estonie, Lituanie...) et créent des groupes d'échanges (Woodcock & Snipes Specialist Group Wetlands International). Les clubs nationaux de bécassiers dont l'ASB (Association suisse des bécassiers) ont créé la FANBPO (Fédération des associations nationales des bécassiers du Paléarctique occidental) pour échanger, communiquer et analyser globalement l'état du cheptel européen en récoltant durant la période de chasse les données permettant de suivre l'indice cynégétique d'abondance (ICA) et l'âge-ratio pour adapter le cas échéant les prélèvements.

Un groupe d'étude national sur la bécasse analyse et travaille pour la conservation et l'augmentation des bécasses nicheuses. Outre les aspects en lien avec la chasse, il évalue les paramètres d'autres facteurs limitants affectant les reproducteurs en Suisse.

Bien que l'oiseau jouisse d'une faculté d'adaptation exceptionnelle face au réchauffement climatique, à l'évolution du milieu et aux dérangements liés à l'activité humaine en forêt, des mesures de gestion adaptées peuvent encore améliorer la dynamique des nicheuses en Suisse, par exemple :

- Maintien des habitats favorables (prairies permanentes pâturées)
- Exploitation forestière adaptée (maintien de plusieurs classes d'âge dans les peuplements et mixité des essences, création de petites clairières en forêt)
- Implantation de réserves temporaires sur les zones de nidification avérées
- Instauration de PMA (prélèvement maximum autorisé)
- Interdiction de commercialisation



Tetrao terix

Tétrás lyre, *Tetrao terix*

Description de l'espèce

Le tétras lyre est un représentant de la famille des tétraonidés à ne pas confondre avec son cousin le grand tétras protégé depuis plus de cinquante ans en Suisse. Oiseau sédentaire farouche, le tétras lyre ou petit tétras réside en région alpine et préalpine à la limite supérieure des forêts.

Les différences morphologiques entre mâle et femelle sont notoires tant par la dimension que le poids et le plumage. Le coq est notamment connu pour ses parades nuptiales printanières et ses affrontements entre congénères. Il figure sur la liste des espèces chassables en Suisse. La femelle est protégée.

Le tétras lyre se nourrit de feuilles, de bourgeons, de baies (myrtilles) et en hiver des aiguilles. Les poussins se nourrissent quant à eux avant tout d'insectes.

Le tétras lyre est célèbre pour ses parades nuptiales printanières. Les mâles se retrouvent tous les ans, aux mois de mars, avril et mai sur des espaces dégagés d'arbres, plateaux ou tourbières qui sont les aires de parades. Au centre de cet emplacement se trouve l'arène où les coqs paradent, chantent, se mesurent. Les gestes et les allures ont tous une signification bien précise: provocation, domination...

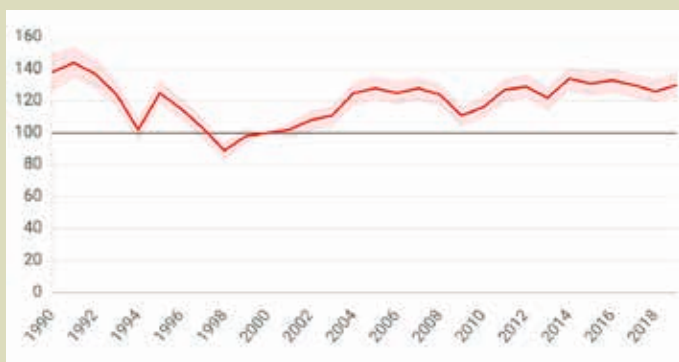
Pendant la parade, les poules vagabondent d'une place à l'autre, et choisissent leur futur partenaire qui est toujours le mâle dominant. Elles s'accouplent vers la mi-mai. Fin mai, les poules commencent à pondre (de 3 à 10 œufs) puis à couvrir. Vingt-six jours après la ponte du dernier œuf, les jeunes poussins naissent. Les petits sont nidifuges, mais restent accompagnés par leur mère jusqu'à l'automne où ils se dispersent.

Les femelles pondent à même le sol, dans un amas de brindilles, souvent cachées dans un fourré où elles peuvent être alors très vulnérables aux prédateurs.

Répartition et situation

En référence à l'*Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016* édité par Vogelwarte, on relève les points suivants:

- L'indice des nicheurs recensés dans 81 zones témoins met en évidence un plancher en 1998, suivi d'un redressement qui en 2016 a pratiquement acquis le niveau de 1990.
- L'effectif des mâles se situe dans une fourchette de 12000 à 16000 individus. La population est actuellement considérée globalement comme stable. La population européenne est quant à elle estimée entre 325000 et 740000 couples.



Indice des effectifs nicheurs



Zone de reproduction du tétras lyre en Suisse (source Station ornithologique)

Particulièrement prolifique dans sa ponte, le tétras lyre fait face à de multiples contraintes d'existence, ce qui lui vaut la classification d'espèce *potentiellement menacée* sur la *liste rouge* en Suisse. Parmi les facteurs qui influencent l'espèce, il faut relever:

- Les conditions météo lors de la période de nidification
- La prédation naturelle (autour, renard, mustélidés, etc.)
- La modification du milieu par l'abandon du pâturage extensif du bétail
- Dérangements divers notamment par le tourisme hivernal et la pratique du ski hors-piste, ainsi que celle du VTT en été, hors des itinéraires balisés

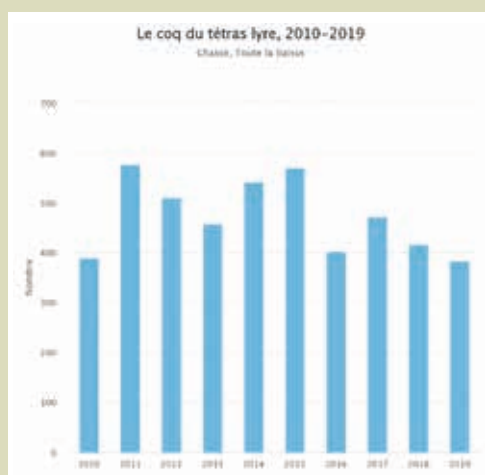
- Collisions avec les câbles des remontées mécaniques
- Une trop forte pression de chasse sur les petites populations isolées, souvent en marge de l'aire de répartition la plus favorable à l'espèce, pourrait avoir un effet déstabilisateur et négatif.

Les cantons bien conscients de ces problèmes ont pour la plupart élaboré des plans de gestion touchant les divers domaines associés à la problématique (forestiers, pastoraux, tourisme, chasse). Le petit tétras bénéficie ainsi d'un suivi et de mesures garantant de la pérennité de l'espèce.

Chasse du petit tétras

La chasse du petit tétras fait partie des chasses traditionnelles suisses. Seuls les coqs mâles peuvent être chassés. À noter qu'elle est aussi pratiquée dans les Alpes françaises. Six cantons alpins autorisent la chasse du petit tétras, qui peut se pratiquer entre le 16 octobre et le 30 novembre. Chaque canton fixe ses propres modalités quant aux jours dédiés et aux prélèvements autorisés. Ces derniers sont définis par l'état des populations mesuré annuellement par des comptages lors de la parade printanière ainsi que par le dénombrement des poussins au mois d'août. Plusieurs cantons n'accordent qu'un oiseau par chasseur et par saison, et conditionnent le droit de chasse à des travaux sur le terrain.

Cette chasse est particulièrement exigeante dans l'effort physique qu'elle requiert autant de la part des chiens que de leurs maîtres. Elle est souvent contrariée par de mauvaises conditions météorologiques. Le prélèvement moyen relevé ces cinq dernières années dépasse légèrement les 400 oiseaux par an, ce qui représente 2,5 à 3% de la population.



Evolution des prélèvements en Suisse 2010-2019
(source OFEV)

Mesures de conservation

En l'état actuel, aucun indicateur scientifique n'est en mesure de prouver que la chasse comme elle est pratiquée en Suisse menace le petit tétras, bien au contraire... L'espèce est suivie en Suisse depuis 1990 sur environ 80 zones témoins. Les chasseurs conscients de la nécessité d'une approche durable de l'espèce s'impliquent dans sa gestion et celle de son habitat par des travaux d'entretien sur le terrain. Ils participent également, avec leurs chiens, au dénombrement des couvées. Le sentiment de responsabilité qui les habite est bien loin de l'image délétère que s'ingénient à diffuser leurs adversaires... Interdire cette chasse serait synonyme de renoncer à leurs prestations et leurs observations, au détriment à terme de l'espèce.

Selon Charles-Louis Roachat, ancien conseiller d'Etat vaudois et ancien président de Diana Romande : « Pour assurer la survie du petit tétras, il faut mettre en place une forme de pacte entre les structures étatiques, les associations environnementales et les instances cynégétiques, susceptibles à la fois de garantir son maintien tout en autorisant un prélèvement raisonné et raisonnable. »



Lagopus muta

Lagopède alpin, *Lagopus muta*

Description de l'espèce

Le lagopède alpin est un habitant discret des régions alpines de Suisse. À l'instar du tétras lyre, le lagopède alpin appartient à la famille des tétraonidés. Le plumage de ses pattes lui sert de protection contre le froid en hiver. Les griffes sont aussi recouvertes de plumes, ce qui facilite énormément ses déplacements dans la neige. Sa consommation d'énergie est ainsi nettement réduite. Contrairement au tétras lyre, les coqs et les poules se ressemblent beaucoup. Le coq ne se distingue de la poule que par ses traits noirs entre les yeux et le bec. En hiver, les oiseaux des deux sexes sont blancs et ainsi parfaitement camouflés sur la neige. En été, le plu-

mage du coq est gris marbré, et celui de la poule brun doré tacheté. Seules les ailes restent en grande partie blanches durant toute l'année.

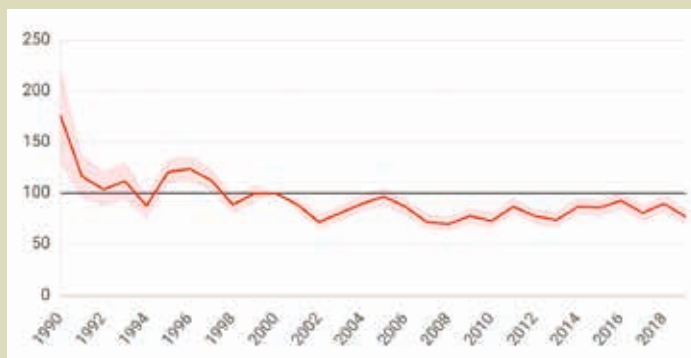
Le lagopède alpin est plus petit que le tétras lyre, et pèse de 400 à 600 grammes. Il se nourrit de pousses, de bourgeons, de baies et de semences. Les poussins consomment avant tout des insectes.

On peut rencontrer le lagopède alpin dans toutes les Alpes, entre 1900 et 2800 mètres d'altitude, sur les coteaux richement structurés au-dessus de la limite des forêts, avec sommets, pierriers, petites vallées enneigées, dépressions et arêtes. La ponte est variable selon les années et les lieux, mais on dénombre en moyenne 6,4 œufs par nid, puis moins d'un jeune par poule (entre 0,3 et 0,7 après la forte mortalité juvénile des premiers mois majoritairement liée à la prédation). La couvaison dure 21 à 24 jours.

Les prédateurs naturels du lagopède sont l'autour, l'aigle et le renard.

La parade d'accouplement commence au début du printemps, les cris et caquetages des coqs se font entendre alentour. Les poules qui arrivent un peu plus tard choisissent un territoire et par conséquent un coq. Contrairement à la parade nuptiale collective des tétras lyres, celle des lagopèdes monogames se déroule plutôt dans le calme. Le couple ainsi formé entre le coq et la poule subsiste après l'accouplement et le coq surveille et défend le territoire commun.

Le lagopède alpin est parfaitement adapté aux rudes conditions et au froid de l'espace alpin. Les températures élevées lui conviennent en revanche beaucoup moins. À 15 degrés déjà, il fait trop chaud pour ces oiseaux, qui commencent à haleter pour évacuer activement la chaleur. En plus des conséquences physiologiques du réchauffement climatique, celui-ci entraîne également des changements durables de la végétation et donc la dégradation de l'habitat idéal du lagopède alpin. La hausse progressive de la limite de la forêt cause un rétrécissement de son habitat (limité vers le haut).



Indice des effectifs nicheurs



Zone de reproduction du lagopède alpin en Suisse (source Station ornithologique)

Répartition et situation

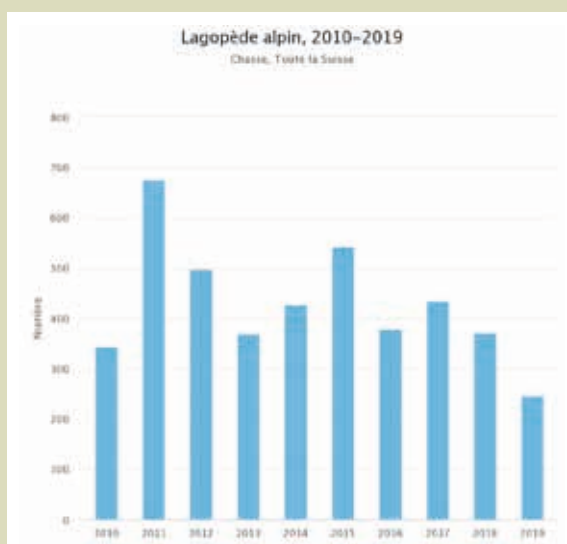
L'altitude moyenne des observations a nettement été revue à la hausse ces dix dernières années en raison du réchauffement climatique. En Suisse, les effectifs affichent des tendances très différentes sur le plan régional, mais dans l'ensemble on constate néanmoins une légère baisse. En Valais, on estime actuellement le nombre de couples à 3200. Comme chez le tétras lyre, les conditions météorologiques entraînent une fluctuation annuelle des effectifs au début de la nidification. Comme c'est souvent le cas, le recul des effectifs est dû à de multiples causes et, à petite échelle, différentes combinaisons de facteurs négatifs

sont à prendre en considération. Outre la diminution des habitats, les dérangements comptent indéniablement parmi les facteurs clés. Espèce sensible aux perturbations et disposant de ressources limitées, le lagopède alpin a un urgent besoin de protection contre le dérangement dû à l'activité humaine.

Chasse du lagopède alpin

Chez le lagopède, les deux sexes sont chassables, la distinction entre le mâle et la femelle étant extrêmement difficile de loin. Cette chasse a lieu exclusivement en automne (période de protection selon la Loi fédérale du 1^{er} décembre au 15 octobre). L'influence de la chasse sur le lagopède alpin n'a pas été analysée sur le plan scientifique à ce jour.

Le lagopède alpin est chassé dans trois cantons, Grisons, Uri et Valais. Le nombre de prélèvements de chasse dépend souvent des conditions météorologiques. En cas de chutes de neige précoces en automne, les habitats des lagopèdes alpins ne sont souvent plus accessibles. Dans ce cas, le nombre d'oiseaux prélevés est diminué. En Valais, deuxième canton après les Grisons pour le nombre de prélèvements, une moyenne de 104 oiseaux ont été tirés sur les vingt-cinq dernières années (1995-2019) et 113 en moyenne entre 2000-2019. La population est estimée à 3200 couples, soit 6400 oiseaux. Les chasseurs réalisent donc 1,6 % de prélèvements. En Suisse, 247 individus ont été prélevés en 2019. Selon la Station ornithologique de Sempach, la population suisse est estimée entre 12000 et 18000 couples.



Evolution des prélèvements en Suisse 2010-2019 (source OFEV)

Mesures de conservation

La population du lagopède alpin est suivie en Suisse depuis 1990 sur 50 zones des Alpes Suisses (comme pour le tétras lyre) au moyen de méthodes de comptage standardisées au chant. En raison de l'habitat, les comptages prennent beaucoup de temps et requièrent de la part de l'observateur de bonnes connaissances non seulement de cet habitat, mais également du comportement de cet oiseau discret. Un monitoring intensif est néanmoins indispensable pour garantir une chasse durable.

L'évolution des effectifs du lagopède alpin est documentée dans le projet «Alpenschneehuhn und Birkhuhn: Bestandsaufnahmen in ausgewählten Gebieten der Schweizer Alpen» (réalisé par A. Bossert, R. Isler et C. Marti pour le compte de l'OFEV, section chasse, faune sauvage et biodiversité forestière). L'influence du changement climatique sur la répartition future du lagopède alpin a été modélisée dans le cadre d'un travail de diplôme (Station ornithologique suisse, Université de Potsdam). La Station ornithologique étudie l'amplitude de tolérance du lagopède alpin à la température. Afin que, à l'avenir, des populations puissent subsister dans de vastes zones interconnectées, il importe aussi de définir des zones de tranquillité dans des sites qui ne sont pas encore intéressants pour le lagopède alpin (par exemple couvert végétal insuffisant aujourd'hui). Les sites qui sont adaptés mais très exposés aux dérangements doivent être tranquilisés. Avant de desservir une nouvelle zone, il convient à tout prix d'évaluer l'impact sur le lagopède alpin. Sur la base de données et de comptages, il reste à déterminer comment éviter une influence négative de la chasse sur les effectifs de cette espèce *potentiellement menacée*.



Lièvre brun, *Lepus europaeus*

Description de l'espèce

Le lièvre brun (dit aussi lièvre d'Europe) est originaire d'Europe et de l'ouest de l'Asie. Ce mammifère est classé dans l'ordre des lagomorphes, famille des léporidés. Présenté comme élément de la petite faune de plaine, il colonise également les forêts: on le trouve en effet aussi notamment dans les bois helvétiques, des Grisons aux crêtes du Jura. Herbivore, il mange aussi brindilles, écorces, bourgeons et céréales. Ses prédateurs sont les rapaces, les corvidés, les hérons, les mustélidés, les renards, les chiens et les chats. Les individus juvéniles sont particulièrement vulnérables. Le lièvre ne creuse pas de terrier, et les levrauts sont à même le sol.

La grande vitesse que lui permettent ses puissantes et longues pattes est son moyen d'échapper à ses prédateurs. Il évolue le mieux dans des terrains variés. Nocturne, discret, il voit ses portées compter de trois à quatre jeunes, avec jusqu'à trois portées annuelles, de janvier à août.

Répartition et situation

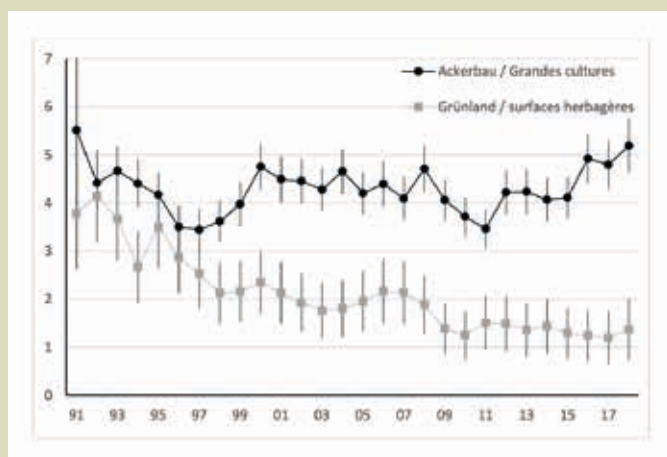
Le lièvre européen est considéré pour l'Europe comme de *préoccupation mineure* par l'Union internationale pour la conservation de la nature. En effet, sa population est modérément abondante, en dépit de la baisse des effectifs depuis cinquante ans, principalement par la faute des pratiques agricoles extensives et intensives et l'usage de pesticides et herbicides, auxquels il est très sensible.

Il n'y a aucune estimation sur la population du lièvre brun en Suisse. Des recensements sont réalisés chaque année, de nuit au projecteur, sur des secteurs potentiellement favorables choisis dans les zones cultivées du Plateau suisse et des Préalpes.

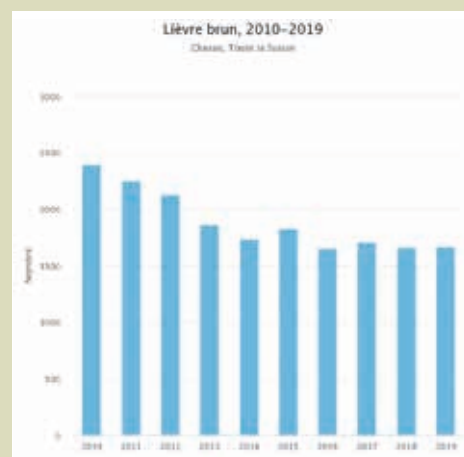
Le «Monitoring 2018 du lièvre» publié par l'OFEV constate une densité globalement basse en Suisse avec une diminution depuis 1991 passant la densité de 4,6 à 3 lièvres/100 hectares.

Selon ce dernier rapport, la densité médiane de la majorité des huit secteurs des régions du Plateau en Suisse romande présente des densités plutôt stables.

La destruction de son habitat (haie, taillis, bosquets) influence aussi fortement sa population. Il figure dès lors sur la liste des espèces menacées en Suisse.



Evolution des densités de lièvres (individus /100 ha) entre 1991 et 2018



Evolution des prélèvements en Suisse 2010-2019 (source OFEV)

Chasse au lièvre brun

La chasse au lièvre est une pratique ancestrale autorisée dans une dizaine de cantons, dans des proportions très restreintes, principalement aux chiens dans les zones de montagne. À Neuchâtel par exemple, seuls deux jours de chasse sont accordés pour prélever seulement 25 à 30 individus par saison. Ce chiffre, statistiquement non significatif, a le mérite de préserver cette chasse spécifique et le savoir-faire des chiens courants suisses. L'aspect patrimonial de cette chasse doit être souligné: la chasse au lièvre est

en effet un élément indiscutable du patrimoine immatériel helvétique. Il est prouvé scientifiquement que dans notre pays, la chasse n'a pas de conséquence importante sur la prospérité de l'espèce. Autour de 1500 lièvres sont chassés chaque année en Suisse.

Mesures de conservation

Parmi les actions concrètes entreprises pour le lièvre, l'exemple neuchâtelois mérite d'être relevé. La Fédération des chasseurs neuchâtelois (FCN), a en effet contribué et soutenu financièrement l'étude «LeptoNE» (2012-2014) menée par le biologiste et professeur de l'HEPIA Claude Fischer, dans le canton. La FCN a, en plus de son soutien financier, également mis ses membres à disposition sur le terrain pour les captures au filet.

Malgré la volonté des Verts d'interdire la chasse dans le canton en 2020, le Parlement a préféré lancer le projet «Lièvre 2030», et intégrer la FCN dans un projet commun avec le Service cantonal de la faune, de la nature et des forêts, pour réaliser un monitoring scientifique, complété par différentes mesures. La FCN a par ailleurs organisé une rencontre avec des représentants des Verts neuchâtelois pour leur exposer son plan d'action, et les a invités à participer à une sortie de comptage ou à des opérations dans le terrain. La commission biodiversité créée par la FCN a en effet pour but d'orchestrer des opérations de revitalisation de biotopes, des créations de haies, en impliquant les candidats chasseurs dans le cadre de leur formation, et des chasseurs dans des actions ciblées.

Dans le canton du Jura, un moratoire sur la chasse au lièvre a été décidé en 2010. Parallèlement, un plan de mesures pour le redressement des effectifs de lièvre brun a été adopté par le Gouvernement en 2012. Après un premier bilan ne révélant aucune progression significative des effectifs de l'espèce, de nouvelles mesures ont été approuvées pour la période 2019 à 2024. S'appuyant sur les expériences bâloises tirées du projet Hopp-Hase, elles visent en particulier à promouvoir le semi de céréales clairsemées sur deux secteurs de grandes cultures. De même façon, la réserve spécifique à lièvres instaurée depuis des années par le Canton de Neuchâtel, dans un vaste triangle sur la partie sud-ouest du Val-de-Ruz, n'a pas montré une évolution significativement différente que dans les zones non protégées.

Une étude dans le canton de Genève menée par Claude Fischer, précité, a déterminé que la présence des lièvres était surtout liée à des paysages en mosaïque, à savoir des alternances entre champs, bosquets, jachères ou forêts.

Une autre étude, de la Station ornithologique de Sempach, intitulée *Lièvre brun: la qualité des prairies est essentielle* (K. Meichtry-Stier, J. Zellweger-Fischer, P. Horch et S. Birrer, 2016) arrive aux mêmes conclusions. Dans la vallée du Rhin saint-galloise, une revalorisation écologique, avec des prairies extensives en particulier, dotées d'une bonne qualité botanique et de structures (buissons, bandes refuges), qui ont été aménagées, a fait passer de 1,9% en 2003 à 5,6% en 2012. Les conclusions de l'étude sont claires: «Durant la même période, les effectifs de lièvres bruns ont affiché une progression significative. L'amélioration de la qualité écologique et de la diversité structurelle des prairies sur le Plateau suisse constitue donc une base importante pour la promotion des lièvres bruns.»

L'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) a encore initié un projet en 2019 modélisant les éclairages nocturnes et augurant des avancées majeures pour la conservation des espèces évoluant la nuit, comme le lièvre. Le modèle élaboré pourrait être reproductible sur tout le Plateau suisse et l'HEPIA entend «sensibiliser la population et les collectivités publiques à cette problématique de la pollution lumineuse, simple à éradiquer», pour favoriser l'existence et l'évolution des espèces nocturnes.

Des actions dont l'efficacité est scientifiquement prouvée existent pour préserver et renforcer la population de lièvres en Suisse. Elles doivent porter sur l'amélioration des habitats, en revenant à des paysages plus variés et morcelés, profitables aux léporidés autant qu'aux oiseaux et à d'autres espèces. Elles doivent aussi limiter et réglementer le recours aux pesticides et herbicides, nuisibles à toutes les espèces y compris à l'homme. Des actions novatrices peuvent par ailleurs déboucher sur la création de corridors à faune obscurcis (hors pollution lumineuse) pour favoriser l'évolution des espèces nocturnes et la biodiversité.

En ce sens, les chasseurs applaudissent et appuient les actions comme celles de Pro Natura, *Lièvre & Cie*, menées de 2019 à 2028 sur Neuchâtel, Jura et Jura bernois ou encore dans les vignes, dans les cantons de Vaud, Genève et Valais.



Lepus timidus

Lièvre variable, *Lepus timidus*

Description de l'espèce

Le lièvre variable, appelé communément « blanchot », appartient à la famille des léporidés. C'est un rescapé de la Préhistoire (alors qu'il faisait plus froid qu'aujourd'hui, partout sur la terre), spécialiste du camouflage, au corps plus ramassé que son congénère, le lièvre d'Europe, ce qui lui permet de limiter les pertes calorifiques en zone montagneuse. Il porte des oreilles plus courtes et des pattes postérieures plus larges qui font office de raquettes dans la neige, d'autant plus que leurs coussinets sont poilus. C'est un coureur qui fréquente, à toutes saisons, tous les milieux alpins à la recherche de nourriture. Sa silhouette générale assez ronde, la forme de ses oreilles, de ses pattes et de sa queue, le font ressembler un peu plus au premier abord à un grand lapin de garenne qu'au lièvre européen; il est pourtant classé dans le genre du second plutôt que du premier. Son poids se situe entre 2,5 et 3 kg pour un adulte, les mâles étant plus petits et plus légers (poids moyen 2,4 contre 2,7 kg).

De fin octobre à début novembre, sa livrée, grise durant la saison chaude, blanchit à partir des extrémités. Cela lui permet de mieux se fondre dans la nature et d'échapper à ses nombreux prédateurs, ne laissant derrière lui que des petites crottes rondes, lisses et vernissées. Son pelage d'hiver, à la suite de sa mue, devient blanc, avec un poil plus long et plus riche en duvet, formant une bourre épaisse et donc plus chaude. Un autre avantage de sa livrée de couleur blanche est de limiter le rayonnement de chaleur de l'animal. Sa forme plus ramassée et ses oreilles plus courtes lui assurent un rapport surface-poids plus faible, limitant aussi les pertes calorifiques.

Selon les travaux de recherche, ce phénomène de mue est lié à la température ambiante, à la durée du jour et à l'état de l'enneigement, le changement étant déclenché par des hormones.



Le lièvre variable et ses trois pelages, été, intersaison et hiver



En mai, il abandonne sa livrée hivernale, se couvrant de poils gris du dos à la tête. C'est aussi pour le lièvre variable une époque de dangers car dans les prairies se couvrant de pousses tendres, il lui arrive d'oublier toute précaution.

Le lièvre variable est un herbivore. À la différence des autres lièvres, il a un estomac à toute épreuve, et peu de choses le rebutent, il peut par exemple digérer des écorces d'arbres et sait se purger en avalant des graviers et de la terre. Son système digestif lui permet de digérer le bois, il trouve ainsi de quoi se nourrir même en plein hiver, quand l'herbe est recouverte de neige. C'est un cæcotrophe, c'est-à-dire qu'il produit deux types d'excréments et qu'il mange l'un d'eux.

Malgré les dures conditions hivernales, le lièvre variable se reproduit dès le mois de février. Durant la saison des amours appelée « bouquetage », il abandonne sa grande prudence habituelle, se lance dans des courses effrénées, puis se fige brusquement dans une immobilité de statue avant de repartir aussi subitement, après un instant d'observation des alentours.

La femelle, la hase, peut avoir jusqu'à quatre portées par an de trois ou quatre petits qui viennent au monde couverts de poils, les yeux ouverts et immédiatement autonomes avec la même alimentation que celle des adultes. En moins de deux mois, ils dépassent le kilogramme. La reproduction du lièvre variable est importante et il peut à l'occasion se reproduire avec le lièvre d'Europe, cependant les hybrides se révèlent extrêmement vulnérables, ne bénéficiant pas de toutes les adaptations de leurs parents à leurs milieux respectifs.



Les traces typiques du blanchot dans la neige

L'espérance de vie des blanchots ne dépasse pas trois ans et la moitié des jeunes ne passent pas l'année. En période normale, le lièvre variable est très discret, jouant plutôt la furtivité. Il est capable de parcourir rapidement de grandes distances et des dénivelés importants (jusqu'à plus de 1000 mètres). On peut facilement repérer ses traces et ses crottes, surtout sur la neige. Bien adapté au froid et aux milieux inhospitaliers, seuls le vent et la tempête de neige le contraignent à l'immobilité.

La cohabitation avec l'homme se passe assez bien et le blanchot n'hésite pas à chercher des abris dans les chalets d'alpages ou dans les gares de remontées mécaniques.

Répartition et situation

Le lièvre variable fréquente tous les milieux alpins – bois de pins, aulnaies, crêtes, éboulis, pelouses, entre 1500 et 3000 mètres – trouvant dans chacun une pitance à son goût.

Le lièvre variable est présent sur toute l'étendue du Paléarctique occidental entre la Fennoscandie et la Sibérie. Des populations isolées existent également dans les Alpes, en Irlande, en Pologne, au Royaume-Uni et à Hokkaidō.

La population du lièvre variable est estimée en Suisse à 14 000 individus. Sur l'ensemble de son aire de répartition, l'UICN classe le lièvre variable comme *non menacé*. En Suisse il est dans la catégorie *potentiellement menacé*, et peut être chassé selon la LChP.

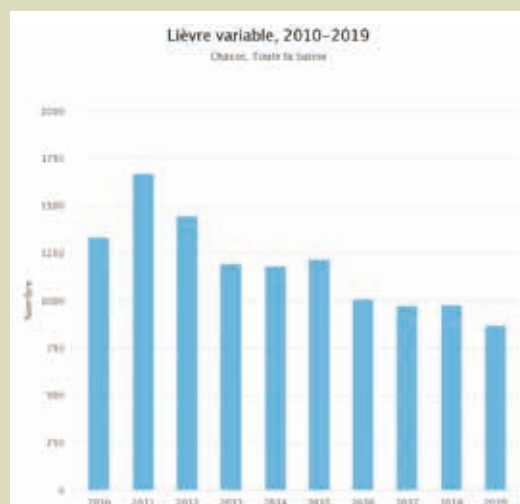
Chasse du lièvre variable

Actuellement le lièvre variable est principalement chassé dans les Grisons, en Valais, au Tessin et Uri. Les statistiques fédérales sur la chasse indiquent une fluctuation des prélèvements depuis 1953 et une diminution constante depuis 2011. Cette baisse est attribuable à plusieurs causes autres que la pratique de la chasse qui reste un indicateur principal de la dynamique des populations:

- Dérangements humains, notamment le ski hors-piste et les randonnées en raquettes forçant le lièvre à fuir, gaspillant ainsi une précieuse énergie.
- Réchauffement climatique croissant. L'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage WSL a étudié son impact sur cette espèce sensible, et le bilan est alarmant, puisque d'après ces spécialistes, un tiers des surfaces favorables au lièvre variable devraient avoir disparu en 2100.
- Prédation animale importante par les belettes, les fouines, les hermines, les martres et tous les aigles et autres rapaces.



Répartition mondiale du lièvre variable



Evolution des prélèvements en Suisse 2010-2019 (source OFEV)

Mesures de conservation

Malgré une diminution des effectifs en Suisse, l'instauration d'un PMA (prélèvement maximum autorisé) couplé à une période d'ouverture raisonnable permet de chasser le lièvre variable sans mettre l'espèce en danger.

Le développement récent des analyses génétiques ouvre le champ au suivi d'espèces discrètes, à l'aide d'approches non invasives comme la récolte des fèces. Ainsi, on sait en identifier aujourd'hui les individus. De plus, en couplant les identifications génétiques aux méthodes de capture-marquage-recapture, il devient possible de réaliser des estimations d'abondance de cette espèce, difficiles à obtenir par d'autres moyens.



Sarcelle d'hiver

Oiseaux d'eau : anatidés

Pour ce qui concerne la chasse aux oiseaux d'eau, la Suisse a mis en place un système de réserve où la chasse est interdite.

Les trois espèces de canards principalement chassées en Suisse sont le colvert, la sarcelle d'hiver et le fuligule morillon. Le colvert est le canard le plus prélevé, c'est aussi l'oiseau aquatique le plus présent en Europe.

Avec 36 réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs déterminées par la Confédération, les principales zones de repos et d'hivernage des oiseaux aquatiques sont protégées par une interdiction générale de chasse par ordonnance fédérale. Ces zones restent donc totalement épargnées de toute perturbation par la chasse, alors qu'en dehors de ces zones, on

peut chasser la plupart des oiseaux aquatiques.

Pour pratiquer une chasse responsable des oiseaux d'eau, il faut un chien rapporteur bien dressé, capable de rester tranquille au coup de feu, et de nager récupérer l'oiseau. Le golden retriever ainsi que le labrador sont les chiens de chasse aux canards par excellence.



L'utilisation de munition à billes d'acier, exempte de plomb, est une autre condition pour la chasse des oiseaux aquatiques, pour des raisons sanitaires évidentes.

La chasse aux canards a toutes ses raisons d'être. Chasse traditionnelle par excellence, elle exige une harmonie totale du binôme chasseur-chien. Elle permet par ailleurs une utilisation durable d'un groupe animal dont la population a enregistré une forte augmentation ces dernières décennies. Par ailleurs, elle représente un enrichissement non négligeable de la gastronomie locale.

Prises de position

Position des organisations de protection de la nature et des organismes officiels sur la chasse.

Pro Natura

Une chasse et une pêche durables et modernes favorisent la flore et la faune indigènes de nos paysages ruraux. Nous nous y engageons à différents niveaux. Les animaux sauvages partagent l'environnement avec nous. Dans le passé, l'expansion des êtres humains sur l'ensemble du territoire et sa supériorité technique ont augmenté la pression sur la faune. Certaines espèces ont été éradiquées. Le retour du cerf, du chevreuil ou du loup est de bon augure, car ces animaux recolonisent uniquement les habitats leur offrant les conditions adéquates à leur réinstallation.

La coexistence avec des animaux sauvages suscite parfois des conflits d'intérêts. Des voix s'élèvent alors rapidement pour réclamer des tirs. Pro Natura s'implique afin que les conflits ne soient pas résolus de façon unilatérale au détriment de la faune.

Nous nous engageons pour une chasse respectueuse des animaux et de la nature.

Par égard pour le vivant et par respect des particularités naturelles des écosystèmes, Pro Natura vise une chasse durable qui tient compte de la nature et de la faune. (...)

Pro Natura reconnaît que l'exercice de la chasse a été continuellement amélioré pour répondre à ces objectifs. Nous nous engageons à maintenir les acquis pour la nature et la faune. Nous souhaitons préserver et promouvoir la diversité des espèces avec les autorités compétentes, les associations de chasse et les chasseurs.

<https://www.pronatura.ch/fr/chasse-et-peche>

Vogelwarte (Station ornithologique de Sempach)

Du point de vue écologique, une chasse adaptée aux conditions locales peut se justifier pour les espèces jouissant d'une population stable ou croissante.

Ceci pour autant que l'état de menace soit pris en compte au niveau national et européen, si la chasse n'a pas de répercussions néfastes mesurables sur la répartition, les effectifs et les structures sociales des espèces concernées, si elle n'entraîne pas d'autres conséquences négatives sur des biocénoses et si responsables et pratiquants cynégétiques contribuent davantage à améliorer efficacement la situation alarmante des habitats de notre faune à tous les niveaux.

<https://www.vogelwarte.ch/fr/station/qui-sommes-nous/points-de-vue/la-chasse-aux-oiseaux>

OFEV

Si l'on observe un recul de certains effectifs régionaux d'une espèce pouvant être chassée en vertu de la loi, les cantons ont l'obligation de restreindre la chasse.

Les espèces qui sont menacées en certains endroits doivent être protégées.

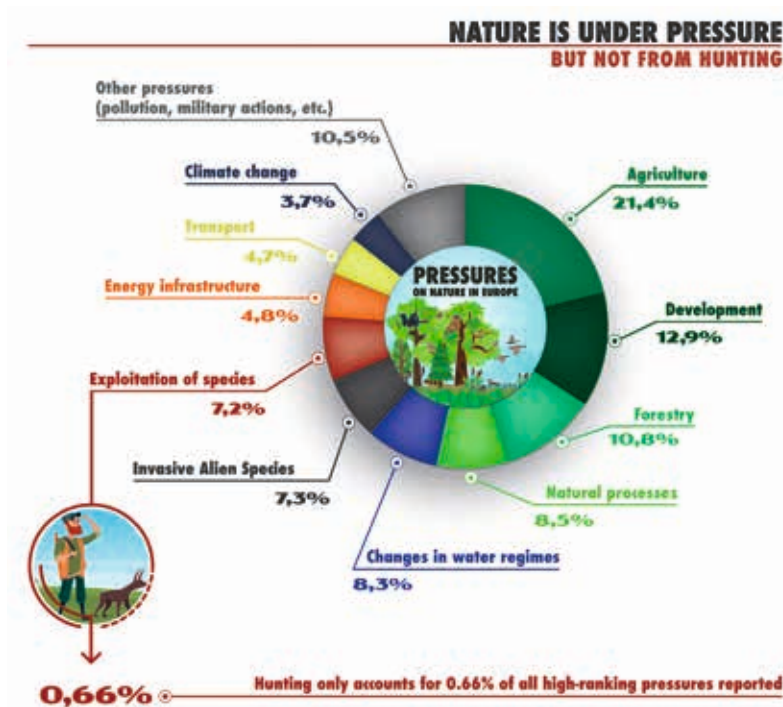
Dans le but de protéger et de conserver certaines espèces rares et menacées de mammifères et d'oiseaux sauvages, ainsi que pour maintenir les effectifs d'espèces pouvant être chassées qui sont sains et adaptés aux conditions locales, la Confédération a délimité un réseau de districts francs fédéraux et de réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs. Ce réseau est complété par les aires protégées et les zones de tranquillité pour la faune sauvage créées par les cantons.

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/utilisation-durable-de-la-biodiversite/chasse.html>

Conclusions et recommandations de Diana Romande

Les différentes informations apportées dans ce rapport montrent plusieurs choses.

- **Plusieurs espèces** subissent une pression grandissante due aux activités humaines dans certaines régions. Mais la pression exercée par la chasse et les chasseurs est dans la majorité des cas infime et négligeable. Renoncer à les chasser sous prétexte qu'elles sont sous pression n'apporterait aucune solution de préservation. Au contraire, priver ces espèces de l'apport des milieux cynégétiques (comptage, essartage, suivi et monitoring, amélioration des biotopes) aurait un effet inverse.
- **Le système de chasse** en Suisse est parfaitement adapté à la gestion des espèces qu'on peut qualifier de sensibles, dans la mesure où elle nécessite une attention particulière. Les cantons ont en effet la possibilité d'adapter les règlements de chasse, les périodes, les prélèvements autorisés, etc. Par exemple, le canton de Vaud n'autorise le tir que de dix tétras lyres par an, et celui de Neuchâtel que de vingt lièvres. Dans la réalité, moins d'animaux que ceux prévus par ces quotas sont prélevés. Ces dispositions permettent de maintenir une chasse raisonnée et durable, dont l'impact sur les espèces concernées est minime.
- **Les races de chiens courants suisses** sont en danger de disparition, alors qu'ils font partie du patrimoine national, au même titre que les vaches d'Hérens, ou les moutons nez noir. Le maintien de la chasse, particulièrement celle du lièvre, est indispensable à la préservation de nos races de chiens.
- **La venaison**, même si elle ne concerne que très peu de consommateurs, a un grand intérêt gastronomique. Elle permet d'offrir une viande locale et sauvage prélevée dans des conditions éthiques irréprochables. Mis en valeur avec le plus grand soin, le petit gibier constitue une vraie délicatesse, qui fait perdurer une grande tradition culinaire.
- **Les opposants aux chasses traditionnelles** évoluent régulièrement la fameuse inscription à la *liste rouge* pour demander l'arrêt pur et simple



La chasse ne représente que 0,66% de l'ensemble des pressions exercées sur la nature (source: European Environment Agency)

d'une chasse. Il est fondamental de se rappeler que cette fameuse *liste rouge* comporte plusieurs catégories. Celle de *potentiellement menacé* ne saurait être assimilée à *vulnérable*. Il s'agit de deux situations totalement différentes. Les décideurs politiques doivent être attentifs à ces niveaux de menaces, et ne pas se laisser influencer par la confusion qui peut régner entre ceux-ci.

- **La pratique des chasses traditionnelles**, aux lièvres, à la bécasse, aux tétraonidés et oiseaux d'eau, fait partie de notre patrimoine. Cette pratique ne saurait être sacrifiée sur l'autel d'une pseudo-écologie basée sur l'émotion plutôt que sur la raison. Si la régulation du gros gibier est nécessaire afin de limiter les dégâts que celui-ci occasionne, la chasse du petit gibier reste possible tant qu'elle ne porte pas atteinte à la dynamique de ses populations.

Pour toutes ces raisons, Diana Romande recommande aux lecteurs de ce rapport ainsi qu'aux décideurs politiques de s'investir pour le maintien des chasses traditionnelles, garantes de cohésion sociale, de protection de la biodiversité et de notre patrimoine immatériel.

Remerciements

Diana Romande remercie les contributeurs et relecteurs de ce rapport; Yvon Crettenand, Paul Duchein, Vincent Gillioz, Benoît Martinet, Henri-Armand Meister, Simone de Montmollin, Pascal Pittet, Charles-Louis Rochat, Giovanni Sammali, Eric Sarrasin, Antonello Spagnolo ainsi que les présidents des fédérations cantonales de chasse, membres de Diana Romande.



